



Sous planification volontaire par mon employeur

Par **Travailleur**, le **17/01/2010** à **10:27**

Bonjour,

Je suis dans une situation assez étrange j'ai un contrat de 25h mais mon entreprise manque de personnel donc un certain nombre d'employés et moi-même nous retrouvons à faire des heures supplémentaires, (notre employeur nous demande de rester pour les faire) mais la semaine que nous sommes généralement planifier 10h sur 25 on a des jours de repos forcé ou des journées où l'on travaille deux heures, il possède aussi une liste de personnes à "sous planifier".

est-ce légal ou pas?

quels sont les moyens mis en place par les différentes institutions du travail pour que cela cesse??

merci pour toute information..